



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8980
27 janvier 1969
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 24 JANVIER 1969, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à mes lettres No 8487 du 18 novembre 1968 (S/8903) et No 9126 du 16 décembre 1968 (S/8939) et No 8769 du 27 novembre 1968 (S/8907), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour l'information des membres du Conseil de sécurité :

- Des photographies relatives aux attaques criminelles perpétrées, le 6 novembre 1968 vers 3 h 30 du matin, par trois hélicoptères des forces armées américano-sud-vietnamiennes contre les paisibles habitants cambodgiens du village de Frey Tuol, commune de Daung, district de Romeas Hek, province de Svay Rieng 1/.

Je me permets de rappeler que cet acte d'agression des forces armées américano-sud-vietnamiennes contre le village cambodgien de Frey Tuol, situé à environ 2 000 mètres à l'intérieur du territoire cambodgien, a causé des pertes suivantes parmi la population civile cambodgienne et ses biens :

- 23 personnes blessées (10 hommes, 4 garçons, 5 femmes et 4 fillettes)
- L'une des victimes a succombé à ses blessures
- 2 porcs tués
- 4 boeufs et 6 buffles blessés
- Des photographies relatives aux attaques criminelles perpétrées le 16 novembre 1968, dans la matinée, par trois vedettes armées des forces américano-sud-vietnamiennes contre les paisibles habitants cambodgiens du village de Bat Banleak, commune de Prek Kroeus, district de Kompong Trach, province de Kampot 1/.

Il est à rappeler que le bilan de cet acte d'agression des forces américano-sud-vietnamiennes s'élève à 12 tués sur place et 7 blessés parmi la population civile cambodgienne :

1/ On peut voir les photographies susmentionnées au Secrétariat, bureau 3519.

- TUES :
- 1 - Neang CAP BUOY, âgée de 34 ans, mariée ayant 1 enfant,
 - 2 - Un bébé de 6 mois,
 - 3 - VONG LORN, âgée de 41 ans, mariée ayant 7 enfants,
 - 4 - OP SAM, âgée de 44 ans, mariée ayant 6 enfants,
 - 5 - HAU NHANG, âgée de 45 ans, mariée ayant 7 enfants,
 - 6 - CHHORN YOUM, âgée de 45 ans, mariée ayant 6 enfants,
 - 7 - Un garçon, âgé de 8 ans,
 - 8 - KONG KIM, âgée de 54 ans, mariée ayant 10 enfants,
 - 9 - CHHOR VETH, âgée de 50 ans, mariée ayant 6 enfants,
 - 10 - TUY NHAR, âgée de 34 ans, mariée ayant 6 enfants,
 - 11 - Une fille âgée de 8 ans,
 - 12 - KRY POL, âgée de 35 ans, mariée ayant 2 enfants.

- BLESSES :
- 1 - HANG PHOEUING, âgée de 25 ans, mariée ayant 3 enfants,
 - 2 - EAP KHIM, âgée de 17 ans, célibataire,
 - 3 - SO NUON, âgée de 57 ans, veuve ayant 6 enfants,
 - 4 - KHUON YEAN, âgée de 45 ans, mariée ayant 9 enfants,
 - 5 - HUON KIM, âgée de 30 ans, mariée ayant 3 enfants,
 - 6 - SUON TROY, âgée de 33 ans, mariée ayant 6 enfants,
 - 7 - M. UON YIM, âgé de 35 ans, marié ayant 6 enfants.

- Une photographie montrant les corps des gardes provinciaux TORK SAM ATH et MEAS VEN, et du soldat de 2ème classe OUK VAN tués à la suite de l'attaque criminelle perpétrée le 15 novembre 1968 vers 6 h 30 par les éléments des forces américano-sud-vietnamiennes à une centaine de mètres à l'intérieur du territoire cambodgien, dans la commune de Bosmon, district de Rumduol, province de Svay Rieng 1/.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge

(Signé) HUOT SAMBATH